

*Dans la phase de préparation de la convention d'orientation professionnelle avec Pôle Emploi, un Département voudrait élaborer très prochainement un référentiel commun d'aide à l'orientation. Il souhaite proposer un outil simple dans son utilisation mais suffisamment étayé pour être un réel outil d'aide à l'orientation. Ce Conseil général est au tout début de la collaboration avec Pôle Emploi et se sent particulièrement démuni quant aux outils existants. Il dispose de peu de temps pour construire cet outil et espère pouvoir s'appuyer sur l'expérience des autres Départements.*

*Certains d'entre vous, ont-ils déjà conçu cet outil (grille d'entretien) ou sont-ils dans la phase d'élaboration ?*

*Dans cette optique, serait-il possible d'adresser à l'animatrice du Club Insertion l'avancement de réflexion afin que nous puissions mutualiser vos outils de travail et travailler en collaboration dans l'avancement de cette convention d'orientation ?*

*Le Club Insertion vous propose de parcourir ci-dessous différents documents et pratiques déposés sur le site :*

Un Département a mis en place une grille d'évaluation qui servira à la fois à l'entretien d'évaluation pour le travailleur social et au recueil de données pour l'enregistrement informatique des bénéficiaires. Il a également conçu, à l'appui de cette grille, un outil d'appui pour l'orientation sociale ou professionnelle des personnes.

Vous pouvez consulter ci-dessous, les supports de travail élaborés par ce Département :

- l'Outil d'appui à la proposition d'orientation, en [cliquant-ici](#)
- la Grille d'évaluation RSA, en [cliquant-ici](#)

Ces outils ont été élaborés par un groupe de travail composé uniquement d'agents du Conseil général (travailleurs sociaux et administratifs).

Concernant les critères d'orientation des allocataires, un autre Département s'est basé sur les données socioprofessionnelles recensées dans le formulaire CERFA de demande RSA. Ce formulaire, dans la partie "situation professionnelle" permet d'identifier rapidement la situation de l'allocataire : déjà inscrit au Pôle Emploi, déjà salarié, apprenti, stagiaire, travailleur indépendant ou actuellement en recherche d'emploi. Pour toutes ces personnes, une orientation prioritaire vers Pôle Emploi peut être notifiée.

Pour les autres, un diagnostic plus approfondi peut permettre d'apprécier la disponibilité à l'emploi, sur les bases de données socioprofessionnelles à collecter.

## Contact

### Aurélie KRATZ

Responsable du Club Insertion

01.45.15.09.26

[a.kratz@idealconnaissances.com](mailto:a.kratz@idealconnaissances.com)

<http://www.clubinsertion.net>

